



LETTRE D'INFORMATION N°2



Zone de projet située sur les territoires
d'Oermingen et de Keskastel, en forêts communales


3 à 8 éoliennes


Une installation
de 7,5 à 20 MW


Production électrique équivalente à la
consommation domestique annuelle de
7 500 à 20 000
personnes

Source : ADEME avril 2019
et base 2,3 personnes/foyer


7 800 à 21 000
tonnes/an d'émissions de CO₂ évitées

Source : ADEME septembre 2017



SARRE-ET-EICHEL.PROJET-EOLIEN.FR

MAI 2019

LE MOT DES ÉLUS



Madame, Monsieur,

Le développement du projet éolien de Sarre-et-Eichel se poursuit. Après l'installation du mât de mesures, qui marque le lancement de l'étude du vent, l'ensemble des études environnementales a désormais démarré. Chauves-souris, amphibiens, oiseaux, flore et habitats, insectes... sont analysés tout au long de leur cycle biologique par des bureaux d'experts indépendants. Ces études permettront de caractériser précisément les enjeux sur la biodiversité et les milieux naturels au regard du projet éolien.

Ces études se termineront probablement à l'automne 2019. Il sera alors possible de concevoir le schéma d'implantation (nombre et position des éoliennes), qui ne peut être réalisé qu'à partir des résultats des études environnementales, techniques et paysagères. Caractérisant les sensibilités particulières de la zone de projet, ces résultats définiront les emplacements les plus favorables.

À travers cette deuxième lettre d'information, nous tenons à vous expliquer le choix de l'implantation du projet éolien au sein du massif forestier situé entre nos deux communes. Le choix de la forêt permet de répondre à plusieurs enjeux auxquels les habitants et les collectivités sont particulièrement attentifs.

Par ailleurs, nous avons le plaisir de vous annoncer que le site internet des Éoliennes de Sarre-et-Eichel est désormais en ligne :

SARRE-ET-EICHEL.PROJET-EOLIEN.FR

Vous y trouverez des informations précises et détaillées sur l'ensemble du développement du projet.

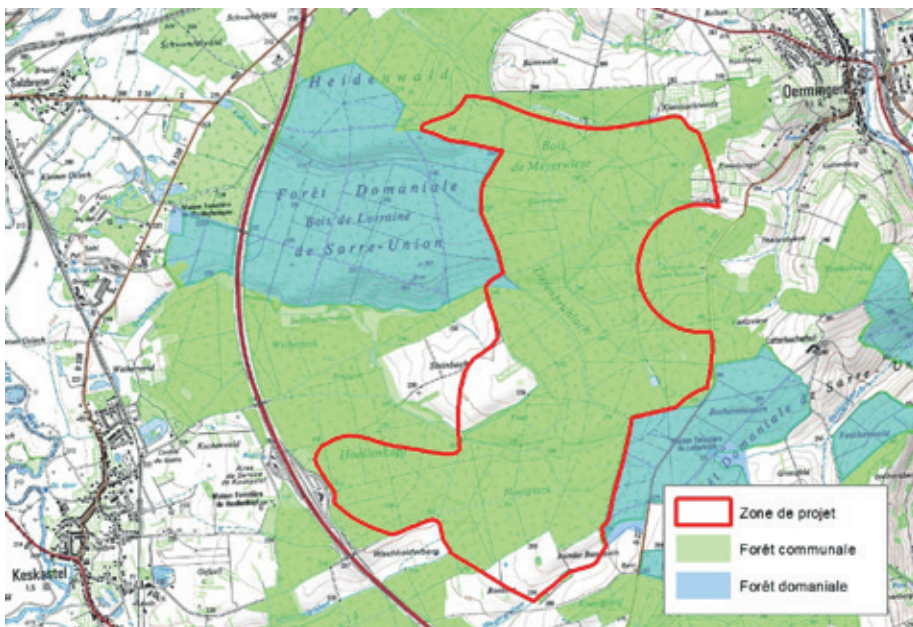
Bonne lecture.



*Simon Schmidt, maire d'Oermingen
Gabriel Glath, maire de Keskastel*

CHOIX DU SITE : POURQUOI EN FORÊT ?

La « zone de projet » est située sur le massif forestier à cheval sur les communes d'Oermingen et de Keskastel. Elle désigne le périmètre dans lequel sont effectuées l'ensemble des études environnementales, techniques et paysagères. **Cette zone ne reflète pas l'implantation des futures éoliennes**, encore inconnue à ce jour : seuls les résultats des études techniques, environnementales et paysagères permettront de commencer l'étude du schéma d'implantation.



SITUATION DE LA ZONE DE PROJET

POUR RESPECTER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS

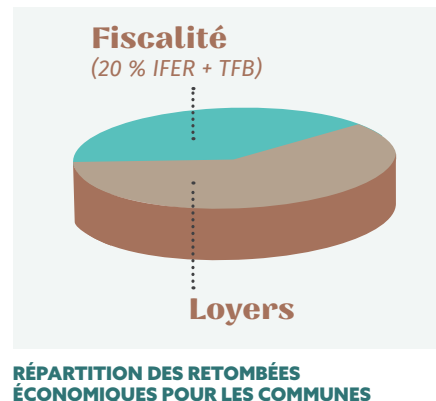
La réglementation requiert une distance minimale de 500 m entre les premières habitations et l'éolienne la plus proche. Opale Énergies Naturelles souhaite aller plus loin et cherche à concevoir des projets à plus de 750 m des habitations. Implanter un projet en forêt permet, dans la plupart des cas, d'éloigner les éoliennes des habitations de façon plus importante, à la différence d'une installation en milieu agricole. Ainsi, choisir d'implanter le projet de Sarre-et-Eichel dans le massif forestier situé entre les communes d'Oermingen et de Keskastel permet de distancer la zone du projet de 1,3 km du cœur du village d'Oermingen et 1,9 km du cœur du village de Keskastel. Par ailleurs, l'implantation en forêt permet aux éoliennes d'être plus discrètes qu'en milieu ouvert : elles s'insèrent plus facilement dans l'environnement de vie des riverains.

POUR PERMETTRE DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES FAVORABLES AUX COMMUNES

Une éolienne génère des **retombées locales** pour le propriétaire du terrain. Cibler la forêt communale pour l'implantation du projet éolien permet de reverser directement les bénéfices locatifs aux communes d'accueil. **C'est donc l'ensemble de la commune qui bénéficie des avantages de l'accueil d'éoliennes.** Dans le cas d'une implantation en milieu ouvert, les propriétaires des terrains sont dans la plupart des cas des propriétaires privés : les retombées locatives des éoliennes ne profitent donc pas à la commune d'accueil qui, pourtant, est impactée directement par la présence des éoliennes.

Dans le cas d'un projet de 6 éoliennes, les retombées économiques s'élèveraient à environ 75 000 € / an pour l'ensemble des deux communes, dont la plus grande partie provient des loyers générés par l'implantation en forêt communale.

75 000 € / an
pour l'ensemble des deux communes



MILAN ROYAL

POUR ÉVITER LES MILIEUX DE PRÉDILECTION DU MILAN ROYAL

Le Milan royal, classé espèce protégée, est fortement présent en Alsace Bossue. Il **niche en lisière de forêt** et **chasse en milieu ouvert** : l'implantation des éoliennes en cœur de massif forestier permet donc de respecter son environnement et son activité. Les retours d'expériences des projets éoliens implantés par Opale Énergies Naturelles en Franche-Comté, région où le Milan royal est également très présent, sont positifs et indiquent que **cette espèce est moins sensible aux éoliennes situées en milieu boisé qu'en milieu agricole ouvert.** Cette espèce fait par ailleurs l'objet d'un suivi spécifique dans le cadre des études naturalistes du projet éolien.

LE VENT EST-IL PLUS TURBULENT EN FORÊT ?

La turbulence du vent peut effectivement être plus importante au-dessus d'une forêt. Ceci n'est pas gênant pour le bon fonctionnement et l'efficacité d'un parc éolien : l'extrémité des pales des éoliennes passe à une distance suffisamment importante au-dessus de la canopée pour éviter la zone de turbulence.

Par ailleurs les forêts sont généralement des points hauts de la topographie, ce qui est le cas du massif forestier entre Oermingen et Keskastel, et permettent dans ce cas de capter des vents plus intenses.

Le mât de mesures anémométriques installé sur la zone de projet permettra, après plusieurs mois de mesures, de caractériser précisément le gisement de vent du secteur et de déterminer s'il est favorable pour la production d'électricité.



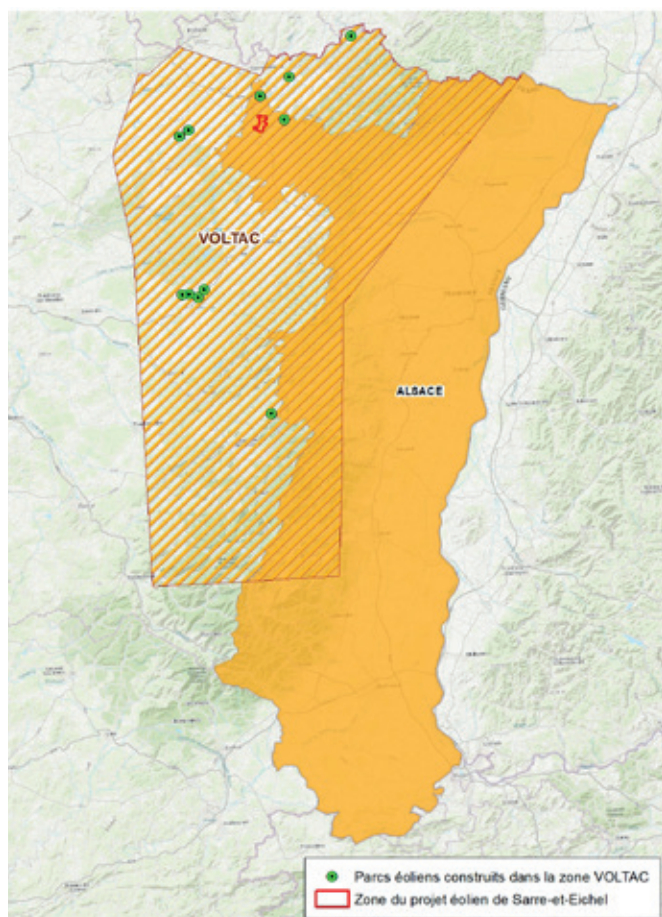


COMMENT SE PASSE LE DÉMANTÈLEMENT LORSQUE LE PARC ÉOLIEN ARRIVE EN FIN DE VIE ET PAR QUI EST-IL FINANCÉ ?

Pour un parc éolien, le coût de démantèlement est intégré dès le départ dans l'économie du projet. Il fait l'objet d'un cadre réglementaire très précis (l'arrêté du 26 août 2011 modifié par l'arrêté du 6 novembre 2014 décrit précisément les modalités de financement du démantèlement). Avant même de commencer la construction, l'exploitant doit constituer des garanties financières auprès d'établissements bancaires. Dans le cas où l'exploitant aurait déposé le bilan, cet argent serait toujours disponible au moment du démantèlement. Il revient alors au préfet de débloquer ces fonds. Le montant de la garantie financière est de 50 000 euros par éolienne au 1er janvier 2011 (défini par l'arrêté du 26 août 2011).

Les garanties financières constituées au début de l'exploitation sont réactualisées tous les 5 ans grâce à des indices de révision, et donc complétées par l'exploitant tout au long de la vie du parc : il n'y a donc pas de risque qu'elles ne suffisent pas à supporter les frais de démantèlement à la fin de l'exploitation du parc.

UNE CONCERTATION NÉCESSAIRE AVEC LES SERVICES DE L'ARMÉE



ZONE VOLTAC CONTRAIGNANT LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

Une grande partie de la région a été réservée par l'armée en 2012 afin d'effectuer des entraînements au vol tactique à très basse altitude. Ces hélicoptères volant très bas, l'implantation d'éoliennes dans leur zone d'entraînement est donc surveillée de près. Cette surface réservée, extrêmement vaste, contraint très fortement le développement de l'énergie éolienne en Alsace.

Cette zone d'entraînement, dite zone VOLTAC, n'interdit pas l'implantation d'éoliennes, comme le montrent les parcs de Dehlingen et d'Herbitzheim. Seulement, l'accord de l'armée est indispensable pour que le projet soit autorisé. Des discussions sont actuellement en cours entre les élus, la société Opale EN et les services de l'armée pour rendre le projet compatible avec l'activité militaire.



HÉLICOPTÈRE MILITAIRE GAZELLE

VOUS SOUHAITEZ ÊTRE RÉGULIÈREMENT INFORMÉS DE L'AVANCÉE DU PROJET ?



Si vous souhaitez suivre de près le développement du projet et être associé aux futurs événements, envoyez vos coordonnées à l'adresse : ese@projet-eolien.fr